

Saint-Rémy-des-Monts

Une commune où il fait bon vivre

Bulletin municipal 2022 N°32

Le repas du 11 novembre



Le repas du 11 novembre



La cérémonie du
11 novembre



Le spectacle de Noël
d'Art et Fléehir



Chiffre INSEE 2022

707 habitants

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le maire:

Philippe CHARTIER 06.75.80.68.86

Les adjoints

David PAYSAN 06.77.72.97.25
Hubert LECUREUR 06.76.01.16.71
Patricia JINJOLET 06.12.40.91.31
Rémy YVON 06.31.57.51.88

Les conseillers municipaux

Arnaud JUGLET
Charlotte LETOURNEUR
Sabrina RICHARD
Fanny GISSELERE
Frédéric DESSEAUX
Gilles MURAIL
Alexis FAGOT
Jérôme PAINEAU
Loïc VILLAIN
Sandrine CINTRAT

MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et tous,

Tout d'abord bienvenue aux nouveaux habitants grâce à qui notre commune continue sa progression démographique, et qui comptabilise à ce jour 707 habitants. J'espère que vous pourrez faire leur connaissance à l'occasion des vœux. En effet, après trois ans d'absence ils se dérouleront dans notre salle Rémymontaise le vendredi 13 janvier 2023 à 20H00.

Bienvenue aussi à une nouvelle entreprise de charpente-couverture-maçonnerie sur notre commune, Jérôme CINTRAT, et un grand merci à tous nos commerçants et artisans ainsi qu'aux différentes associations qui contribuent à la vie et à l'animation de votre village.

Grâce à cette constante évolution de la population, nos écoles se portent bien mais les effectifs ont tendance à diminuer ce qui pourrait entraîner la fermeture d'une classe et ceci dès la rentrée prochaine. Cette situation serait très préjudiciable pour l'avenir. Je tiens à remercier nos enseignants pour leur professionnalisme et leur disponibilité ainsi que les personnels du Sivos. Une « porte ouverte » à l'école sera organisée prochainement à l'intention des nouveaux parents et de leurs enfants en âge d'être scolarisés afin de découvrir nos équipements scolaires. Chaque commune et le Sivos de la Dive continuent d'investir afin d'améliorer et de moderniser les méthodes d'apprentissage et ainsi répondre au mieux aux besoins des élèves et des enseignants.

Mise en service depuis quelques mois, la salle Rémymontaise fonctionne dans de bonnes conditions. Le club de gym l'investit tous les lundis soir, les aînés ruraux du canton l'utilisent ponctuellement pour y organiser des manifestations et elle accueille différentes réunions en semaine. Une vingtaine de week-end ont également été réservés depuis avril.

La salle des associations est occupée le mardi après-midi par le club du Bel Age, et par la conseillère numérique du département les mercredis matin sur RDV. Elle est aussi mise à la disposition des associations de la commune très régulièrement pour des assemblées générales ou autres réunions.

En ce qui concerne les travaux de voirie programmés cette année, ils ne seront réalisés que l'an prochain, les équipes de l'entreprise n'étant pas disponibles...La première tranche de rénovation de l'éclairage public est en cours de réalisation et nous projetons d'effectuer la deuxième tranche sur le prochain budget, ceci afin de réduire le montant des factures d'énergie. Pour les mêmes raisons les illuminations de Noël vont être allumées plus tard et être retirées plus tôt que les années précédentes.

Suite à un problème sur les parapets et la voûte du pont du Petit Moulin et dans l'attente des travaux de réfection, nous avons été contraints de limiter le passage à une seule voie, seule solution pour ne pas fermer totalement la route. Les différentes études et demandes d'autorisations « loi sur l'eau » ainsi que les demandes de subventions sont en cours. Le devis de réparation est estimé 47 000€.

Comme annoncé précédemment, les études concernant le futur lotissement des Lustries avancent. Le cabinet SODEREF de Saint Saturnin a été retenu afin de nous assister pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation de ce projet qui comprendra seize parcelles constructibles, prêtes, nous l'espérons, pour le deuxième semestre 2023.

En cette fin d'année je remercie l'APE, ART et FLECHIR et le Comité des Fêtes pour les expositions et festivités organisées le week-end du 16 au 18 décembre, sans oublier la veillée de Noël du 24 décembre à l'église de Saint Rémy des Monts.

En dernière page de ce bulletin vous trouverez les dates des différentes manifestations organisées sur notre commune en 2023 où nous vous attendons nombreux pour des moments de convivialité et de partage.

Dans l'attente de vous présenter nos vœux pour 2023, le 13 janvier prochain, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons, à vous et vos familles, de bonnes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et des vôtres.

Sommaire

Page 02 : Le mot du maire

Page 03 : Contact, informations, et État Civil

Pages 04 à 08 : Budgets, résolutions succincts des réunions de conseil 2022

Pages 08-09: Tarifs : salles, eau et assainissement, cimetière...

Pages 10 à 15 : La vie scolaire

Pages 16 à 20 : la vie associative

Pages 21 : infos utiles transport – bouchons plastiques

Pages 22-23 : Vie économique et artisanale locale

Pages 24-25 : infos Communauté de Communes Maine Saosnois

Pages 26 : infos des élus

Pages 27 : infos départementales

Pages 28 : services informatiques à la population

Page 29-30: infos diverses

Page 31: démarches administratives

Page 32 : Calendrier des fêtes

INVITATION

Le Maire et le Conseil Municipal vous invitent à la traditionnelle cérémonie des vœux. Cette soirée sera l'occasion de partager la galette des rois autour d'un verre de l'amitié

le vendredi 13 janvier 2023 à 20 h 00
à la salle Rémymontaise



CONTACT & INFORMATIONS

MAIRIE

1 Rue du Vairais
Secrétaires : Catherine HARDOUIN GILOUPPE et
Stéphanie GESLAND

Téléphone : 02-43-97-79-14

Email : mairiestremydesmonts@sarthetelecom.fr

Horaires :

Lundi : 14h-19h
Mardi : 10h-12h et 13h30-18h
Jeudi : 10h-12h et 13h30-17h
Vendredi : 10h-12h

Un transfert d'appel est également assuré le week-end et les jours fériés vers le N° de téléphone de l' élu d'astreinte.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

1 Rue du Vairais
Agents administratifs: Stéphanie GESLAND
Karine COLOMBU

Téléphone : 02-43-33-38-10

Email : annexemairiesrm@sarthetelecom.fr

Horaires :

Lundi : 9h-12h30
Mardi : 13h30-17h30
Mercredi : 13h30-17h30
Vendredi : 10h-12h15 / 13h30-16h30

Attention : L'agence postale sera ouverte les

Vendredis 23 et 30 décembre
de 10h à 12h 15 et de 13h30 à 15h15.



MAMERS

Donnons
au sang
le pouvoir
de soigner

Suivez les informations communales et les actualités
sur le site internet de la commune :
www.stremydesmonts.mairie72.fr

Notre site est actuellement en cours de migration et de rénovation.



Et sur facebook : [commune de St Rémy des Monts](#)

lundi 20-02-23	MAMERS Salle des fêtes	15:00 19:00
lundi 24-04-23	MAMERS Salle des fêtes	15:00 19:00
lundi 19-06-23	MAMERS Salle des fêtes	15:00 19:00
lundi 31-07-23	MAMERS Salle des fêtes	15:00 19:00
lundi 28-08-23	MAMERS Salle des fêtes	15:00 19:00
lundi 23-10-23	MAMERS Salle des fêtes	15:00 19:00
jeudi 21-12-23	MAMERS Salle des fêtes	15:00 19:00

ETAT CIVIL



Mariages

Maxime BILLON ET Marion JEAN MARIE
Sébastien HÉRARD et Marion LAVIE



Naissances



Tourine ABDALLAH HAMZA
Alix AUGONNET
Milann BASILLE
Tao DELORME DE ALMEIDA
Lily DELORME DE ALMEIDA
Adèle MARY
Aaron ROMET



Décès

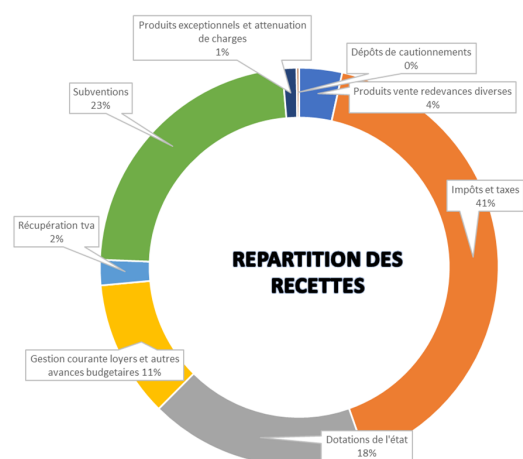
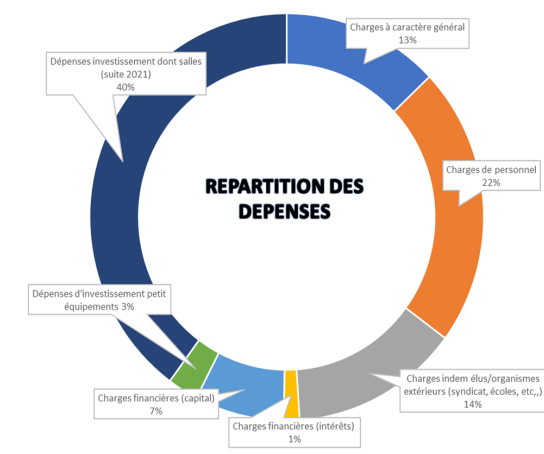
Camille CHANCLOU
Sébastien DAGONEAU
Rodolphe DAUTOIS
Maurice LALOI
Denise LEROUX
Denise MALZY
Renée MULOT
Raymond SAILLANT



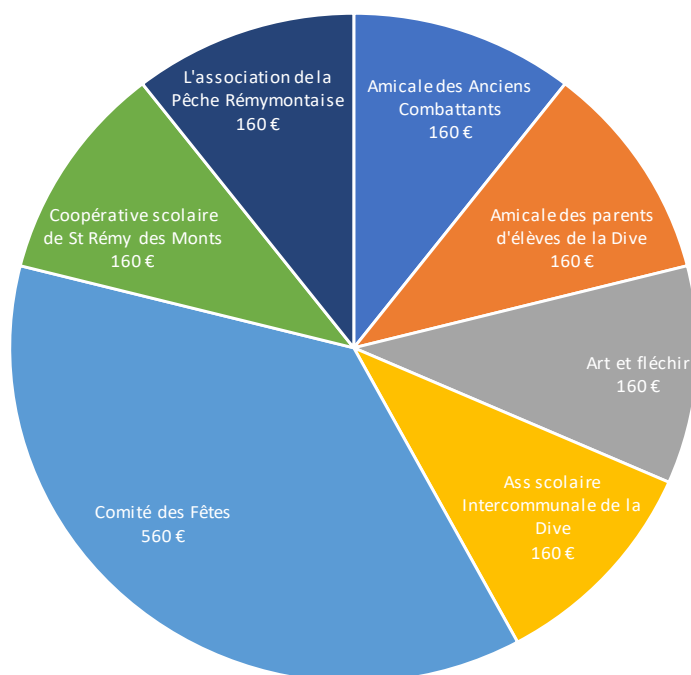
RÉSUMÉ SUCCINCT DES RÉUNIONS DE CONSEIL 2022

FINANCES / BUDGET

Compte administra- tif au 17.12.2022	Fonctionne- ment	Investisse- ment
Budget principal	421 424€	580 317€
Dépenses		
Budget principal Recettes	615 504€	351 954€
manque sub et impots 1		
Assainissement Dépenses	21 249€	14 270€
Assainissement Recettes	24 426€	40 802€
CCAS Dépenses	416€	
CCAS Recettes	1160.69€	



Subventions versées aux associations De St Rémy des Monts



Subventions versées aux associations hors commune

ADAPEI, ADAPT, ADMR, AFD DIABETE, AFM (myopathies), AFSA (syndrome d'Angelman), ASIDPA, Association IMC Sarthe, Association pour le Don du Sang, Concours animaux de viande, Croix Rouge Française, EHPAD de Neufchâtel-en-Saosnois "Les Hespérides", EHPAD Marolles, La Gaule du Saosnois, Ligue contre le cancer, UNA, VMEH de l'Orne

soit 820€

	Foncier bâti	Foncier non bâti
St Rémy des Monts 2022 (dont ancienne part départementale)	32.62%	31.85%
Taux moyen national 2021	37.72% ↘	50.14% ↗
Taux moyen départemental 2021	45.42€	39.40€
Communauté de Communes 2022	4,56% ↘	6.53% ↗

Produit attendu : 218 600€
compte tenu d'allocations compensatrices notamment de la taxe d'habitation,
le conseil a voté le maintien des taux d'impositions.

Suite résumé succinct des réunions de conseil 2022



BATIMENTS ET LOGEMENTS

Devis extincteurs : afin de garantir la sécurité incendie dans les nouveaux bâtiments communaux, il est nécessaire d'établir un plan d'évacuation et de mettre en place des extincteurs. La société TECC a été consultée et a présenté un devis s'élevant à 1 446,24€ comprenant : l'établissement du plan d'intervention des pompiers et du plan d'évacuation du bâtiment, l'achat et l'installation des 6 extincteurs, de pictogrammes, 1 couverture anti-feu.

Contrat d'entretien des PAC (Pompes A Chaleur) : suite à la construction des salles Rémymontaise et des Associations, un contrat d'entretien annuel des deux pompes à chaleur a été conclu avec l'entreprise ENGIE Home Services pour un montant de 388,79€.

Contrat d'entretien Toitures/Terrasses : dans la continuité des travaux d'étanchéité réalisés par l'agence SOPREMA, un contrat d'entretien est conclu avec cette même entreprise pour la toiture de la salle Rémymontaise à raison d'un passage par an. Coût annuel : 420€.

Contrat d'entretien CTA (contrôle température de l'air) : la société EJM est retenue pour assurer le contrôle périodique des installations d'aération et d'assainissement des locaux de travail pour un montant de 1 087,61€.

Logement allée du Tramway : travaux de remise en état du logement (peintures par l'entreprise GISSELERE pour un montant de 5 624,82€, nettoyage intérieur et extérieur, réparation ou remplacement d'appareils ou autres équipements (estimation 900€)). Chaque logement dispose désormais d'une boîte aux lettres individuelle suite à des dégradations sur le bloc qui les regroupait.

Lotissement des Charmilles : suite à une fuite dans 2 logements, due à l'érosion des canalisations cuivre encastrees au sol, l'entreprise GOSSET est intervenue. Il faut s'attendre à devoir intervenir sur les autres logements. Constatant des désordres sur une cloison dans un logement des Charmilles, un devis pour une démolition, évacuation et réalisation d'une cloison de distribution hydrofuge a été signée pour un montant de 1 320€.

Lotissement des Ouches : une demande de regroupement des poubelles a été sollicitée pour préserver l'enrobé. La Communauté de Communes Maine Saosnois a émis un avis favorable, cependant, après avis nécessaire de tous les propriétaires, plusieurs refus n'ont pas permis de mettre en place ce point de collecte.

Lotissement des Lustries : la maîtrise d'œuvre été confiée au bureau d'études techniques SO.DE.REF pour la somme de 29 658€. Les études annexes sont estimées à 35 000€ (plan topo, bornage, loi sur l'eau, SPS, recherche d'amiante, divers branchements, constat d'huissier, frais notariaux).

Eglise : une arrivée d'eau a été installée à l'Eglise pour un montant de 570,00€ et l'installation de 6 prises de courant pour un montant de 505,36€ réalisée par EBI.

Loyers locatifs révision annuelle : maintien du montant actuel des loyers locatifs au 1^{er} janvier 2023.

FINANCES

DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) : le comptable assignataire de la collectivité est à présent celui de La Ferté-Bernard. En ce qui concerne les paiements, DGFIP incite les paiements par virements, en ligne ou par TIPI (bureau de tabac), les chèques étant déconseillés et à déposer pour l'instant à La Ferté-Bernard.

VOIRIE

Amendes de police/Radars pédagogiques : après les essais et bilans réalisés dans le bourg cet été, et après étude des différents devis concernant la mise en place de radars pédagogiques, une demande d'aide au titre des amendes de police a été sollicitée pour l'acquisition de 2 radars pour un montant de **4 607,06€**. Une zone 30 a été sollicitée par les conseillers au niveau des commerces. Ce dispositif doit faire l'objet d'une étude départementale.



Suite résumé succinct du conseil 2022



Groupement de commandes pour les travaux 2022 : afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et d'effectuer des économies sur les travaux, un groupement de commandes a été constitué pour les travaux de voirie 2022. La commune de Nogent-le-Bernard a été désignée commune coordinatrice du groupement. Philippe CHARTIER, membre titulaire et Rémy YVON, membre suppléant, siégeront à la commission d'appel d'offres.

L'entreprise PIGEON TP a été retenue par le groupement lors de la commission d'appel d'offre concernant le programme de travaux de voirie 2022 pour un montant de 8 343,58€ TTC et concernant la réfection ponctuelle de chaussée et création d'une bande bétonnée à proximité du lieu-dit « L'Ouchette ».

Les travaux concernant la réfection des trottoirs rue des Chanvriers depuis la mairie jusqu'au n°6 s'élèvent à 6 273€

Passages protégés : l'entreprise TRACAGE SERVICE a été retenue pour repeindre les passages protégés rue du Vairais pour un montant de 1 244,40€ TTC.

Achat de panneaux : suite à des dégradations sur le secteur des Maisons Neuves, achat de panneaux à l'entreprise COMAT et VALCO pour un montant de 329,76€.

Lignes jaunes : traçage complémentaire de lignes jaunes au niveau du numéro 14 rue du Vairais (coût estimatif 700€).

Nettoyeur à pression : acquisition d'un nettoyeur à pression auprès de l'entreprise TAMISIER pour un montant de 1 804,80€.

Eclairage public : dans le cadre de la rénovation énergétique, le devis de rénovation de l'éclairage public par l'entreprise CITEOS a été actualisé pour 23 638,34€. Par ailleurs, EDF s'est engagée à apporter une contribution d'un montant de 104€ dans le cadre de cette rénovation.

Contrat de maintenance : le contrat de maintenance des installations d'éclairage public avec la société CEGELEC arrivant à son terme, un nouveau contrat est souscrit avec la société CITEOS GARZINSKI TRAPLOIR pour un montant forfaitaire annuel de 1 938€, hors intervention hors contrat (équipe nacelle, décoration de Noël...).

Fonds d'investissements durables : le Conseil Départemental a décidé de renouveler la mise en place de ce fonds pour les années 2022-2025 avec une enveloppe

globale de subvention de 20 000€ qui seront utilisés pour la deuxième tranche d'éclairage public

Curage de fossé : chemin de Feu Richard pour un montant de 372€ par l'entreprise ZANNI.

Redevance domaine public – stationnement de commerce : suite à des sollicitations de commerçants pour une installation temporaire sur la commune, certaines nécessitant un branchement électrique, il a été proposé de réévaluer les tarifs 2010 et voté comme suit :

Pour une occupation régulière à l'année : forfait mensuel de 10€ par mois payable par avance au trimestre, sans électricité.

Pour les besoins d'un branchement électrique : 5€ par jour, réglé au trimestre échu.

Pour une occupation occasionnelle : 50€ par jour payable à l'avance + 5€ si besoin d'un branchement électrique payable d'avance.



ECOLES (voir aussi pages vie scolaire)

Rythmes scolaires : suite à un sondage auprès des parents et vote du bureau du SIVOS de la Dive, les rythmes scolaires ont été maintenus à 4,5 jours.

Municipalisation de la cantine : suite à la municipalisation de la cantine et à la dissolution de l'association, transmission des bilans comptables à la commune et reprise de l'inventaire suite au transfert.

ASSOCIATIONS

Tennis : une nouvelle convention a été signée avec le nouveau bureau de l'A.S.E.L (voir page des Associations).

PERSONNEL

Gestion administrative de la mairie : nomination au grade d'attaché de la secrétaire de mairie.

Transfert de personnel : suite à la municipalisation de la cantine scolaire, le personnel du restaurant scolaire a été transféré à la commune.

Suite du résumé succinct du conseil 2022



Modification des délégués : suite à la nomination de Mme GISSELERE, agent au SIVOS de la Dive, les délégués de cette instance ont été modifiés comme suit :

SIVOS de la Dive : titulaire : Rémy YVON ;

Suppléante : Patricia JINJOLET

Affaires scolaires : 1 suppléant : Loïc BRIANT

Modifications/Mise à jour RIFSEP : le RIFSEP (Régime Indemnitaire des Fonctionnaires de l'Etat) a été redéfini et fera l'objet d'un réexamen à chaque changement de fonction ou de grade. En l'absence de changement, le réexamen intervient au moins tous les quatre ans.

Contrats d'assurances des risques statutaires : signature du contrat d'assurance proposé par WTW courtier, gestionnaire du contrat groupe et AG2R assureur.

Agents affiliés à la CNRACL : taux de cotisation 7,61 %

Agents affiliés à l'IRCANTEC : taux de cotisation 1,40 %

Cadeaux aux agents communaux pour événements familiaux : accord du conseil municipal pour offrir un cadeau au personnel communal dans le cadre d'événements personnels des agents (valeur de 30€ pour les naissances).

ENVIRONNEMENT

Réparation Pont du Petit Moulin : Dans le cadre de la réalisation de l'inventaire effectué par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), le pont du Petit Moulin a fait l'objet d'un signallement remettant en cause sa pérennité et sa stabilité pour supporter des surcharges. Selon le diagnostic établi par un bureau d'études spécialisé, le coût des réparations est estimé à 47 000€. Afin de répondre aux préconisations d'urgence tout en évitant de fermer la route, une signalisation adaptée a été installée.

Lutte contre les nuisibles en réseaux : approbation pour la signature d'un contrat avec la société FARAGO pour un montant annuel forfaitaire de 759,79€.

Demandes de financement de l'état – DETR DSIL : dans le cadre de la Dotation d'Equipe des Territoires Ruraux (DETR) et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) pour l'année 2023, deux projets sont susceptibles d'être éligibles :

1-La réparation et confortation du pont du Petit Moulin pour un montant de 47 000€



2- rénovation et amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public, tranche 2 pour 46 333€.

ASSAINISSEMENT

Assistance technique : reconduction de la convention entre la Commune et le Conseil Départemental régissant l'intervention des Départements relative à l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement. Le prix de base est fixé à 0,41€ pour la période 2022/2024.

Approbation du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP DU SAOSNOIS, ainsi que celui de l'unité de production de Bel Air, et du syndicat d'eau du Perche Sud.

BUREAUTIQUE

Contrat copieur : le contrat du copieur arrivant à terme en mai 2022, il a été renouvelé pour une durée de 5 ans avec la Société DACTYL BURO avec un loyer trimestriel de 189€ et un prix unitaire de la copie à 0,0032€ la page noire et 0,032€ la page couleur.

Contrat téléphonie : afin d'appréhender au plus tôt l'arrêt des lignes analogiques (2023), un contrat a été signé avec la société UNYC-SARTHE TELECOM afin de baisser les coûts, avoir du matériel de téléphonie adapté aux besoins et permettre le passage à la fibre pour :

- un IP avec 4 licences : 113€ qui passera à 100€ après installation de la fibre

- acquisition des appareils et licences pour 1 401€

- une prestation pour la mise en service de la fibre pour un montant de 369€ puis d'un abonnement de 36 mois au montant mensuel de 40€.

Suite du résumé succinct et tarifs divers



DIVERS

Gazinière : l'équipement de la cuisine ayant été renouvelé, l'ancienne gazinière est conservée et pourra être utilisée par les différentes associations.

Indemnisation jugement de février 2021-préjudice matériel de novembre 2020 : suite aux dégradations du 15 novembre 2020 sur le mobilier et matériel extérieur dans la commune, un jugement avait été prononcé par le Tribunal de Grande Instance du Mans pour une indemnisation d'un montant de 1 000€. Le paiement de cette indemnité n'ayant pas été honoré, une nouvelle convocation au Tribunal des Enfants a eu lieu le 10 novembre dernier pour obtenir une caution solidaire. Suite à cette audience, la proposition de caution solidaire a été retenue. Le montant de 1000€ sera donc à partager entre les 3 personnes jugées.

Réforme des règles de publicité : le 1^{er} juillet 2022 est entré en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale). A compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes. Le contenu du procès-verbal des séances des conseils municipaux et communautaires est désormais expressément détaillé. Y sont mentionnés le nom des votants et sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Illuminations de Noël : dans le cadre des économies d'énergies, le conseil s'interroge sur la nécessité d'installer des illuminations comme habituellement. Considérant que la plupart des installations sont en LED, qu'une tranche d'éclairage public contribue à ces économies, le conseil décide de maintenir les illuminations, mais sur une plus courte durée.

Rétrospective de l'inauguration de la salle Rémymontaise et la salle des Associations, et remise de médailles régionales départementales et communales à (de droite à gauche) : Thierry RUEL, Arnaud JUGLET et Jacky LALOI



Tarifs de la salle en vigueur le 09/12/2021 (délibération 2021-57 et 2022-36)

	Salle intergénérationnelle	Salle des Associations <u>sans cuisine</u>	Deux salles
Associations communales et syndicat	Gratuit pour 2 locations / an	Gratuit	Gratuit pour 2 locations
Associations hors commune ou intercommunales	100€ le trimestre fréquenté	100€ le trimestre fréquenté	100€ le trimestre fréquenté
ECOLÉS	Gratuit	Gratuit	Gratuit
RESERVATIONS			
LOCATION WEEK END : Vendredi 18h au lundi 10h (64h)			
Habitant commune	200 €	50 €	240 €
Tarif général	250 €	60 €	300 €
LOCATION JOUR FERIE : la veille 18h au lendemain du jour férié 10h (34h)			
Habitant commune	150 €	40 €	180 €
Tarif général	200 €	50 €	240 €
LOCATION JOURNEE	Sauf lundi	Sauf mardi	Sauf lundi et
Habitant commune	50 €	35 €	75 €
Tarif général	80 €	35 €	105 €
RESERVATION PAR LES FAMILLES APRES OBSEQUES			
Habitant commune ou	50 €	GRATUIT	
Habitant hors	80 €	35 €	
Frais supplémentaires applicables			
CARENCE MENAGE	40€/h	40€/h	40€/h
CAUTION	500 €	500 €	500 €

TARIFS DIVERS, EAU ET ASSAINISSEMENT



ASSAINISSEMENT Part collectivité : dernière augmentation de 1 % au CM du 09.12.2019

au 01/01/2023	ASSAINISSEMENT				EAU			
	Part COLLECTIVITÉ		Part VEOLIA CFSP		Part SIDPEP		Part VEOLIA CFSP	
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation
	Prix HT/an	Prix HT/m3	Prix HT/an	Prix HT/m3	Prix HT/an	Prix HT/m3	Prix HT/an	Prix HT/m3
Tous clients (Tarifs au 01/01/21) Bourg	15,50	0.3172	51,78	1.047	36,62	0 à 1000 = 0.7844	48,82	0 à 1000 = 0.858
						> à 1000 = 0.5647		> à 1000 = 0.636
Raccordés à Mamers (Tarifs au 01/01/21)	15,50	0.4898	21,78	0.4395	25,38	1 à 40 = 1.3768	48,44	1 à 40 = 0.6223
						41 à 1000 = 0.8120		41 à 1000 = 0.6122
						> à 1000 = 0.7917		> à 1000 = 0.6072
Raccordés à Origny (Tarifs au 01/01/21)	15,50	0.4898	21,78	0.4395	25,38	1 à 40 = 1.3768	48,44	1 à 40 = 0.6223
						41 à 1000 = 0.8120		41 à 1000 = 0.6122
						> à 1000 = 0.7917		> à 1000 = 0.6072

Ces tarifs sont présentés à titre indicatif car variables selon la desserte, la période d'actualisation et les tranches de consommation. Chaque usager peut présenter une simple demande écrite à Veolia.

MODE DE GESTION : le contrat d'affermage arrivant à terme en avril 2023, la commune a engagé une réflexion approfondie sur le mode de gestion le plus pertinent pour les usagers. Après avoir étudié les différentes possibilités, le conseil municipal a décidé de retenir le principe de la régie avec prestation de services pour un an, ce service devant passer en compétence intercommunale à brève échéance.

Près de la station de Contres, les odeurs constatées sont dues au chlorage des boues.

Gestion des réseaux eau et assainissement

En cas de pannes, fuites, ou tout problème technique

	Gestionnaire Eau	Gestionnaire Assainissement
Abonnés du réseau de St Rémy des Monts	VEOLIA 09.69.32.35.29	
Abonnés du réseau d'Origny le Roux	SIAEP Perche Sud 07.89.71.56.68	VEOLIA

Cimetière (maintenus en CM du 09.12.2021)	Durée	Tarifs 2022
Concession terrain 2 m ²	30 ans 50 ans	60 € 90 €
Concession 1m ² sépulture enfants	30 ans 50 ans	30 € 45 €
Concession terrain 2 m ²	50 ans	90 €
Concession Caverne	15 ans 30 ans	30 € 45 €
Plaque jardin du souvenir	-	30 €
Droit d'entrée pour une case de columbarium	-	550 €
Concession Case columbarium 46Lx45Px35H	15 ans 30 ans	180 € 300 €

CIMETIERE

En raison de la réglementation concernant les produits phytosanitaires, deux agents interviennent dans le cimetière tous les mercredis et un agent tous les vendredis.
Une étude sera lancée pour étudier le revêtement des allées.

Vie scolaire

L'ECOLE



6 rue des chanvriers
02.43.33.49.02



Classe de TPS / PS / MS
Mathilde PAYSAN
(Directrice)

Classe de MS / GS
Fabienne MURAIL

Classe de CP / CE 1
Laure BELONCLE

L'école fonctionne sur 4,5 jours :

Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi
de 9h05 à 12h05 / de 13h35 à 15h55
Mercredi : de 9h05 à 11h45

Courriel

ce.0720766s@ac-nantes.fr

64 élèves fréquentent l'école de St Rémy-des-Monts cette année.
Les élèves de CE2, CM1 et CM 2 sont scolarisés à Saint Vincent-des-Prés.

Label Génération 2024

Notre école a été labellisée Génération 2024 à la suite du dépôt d'un projet valorisant les activités sportives à l'école et intégrant les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus des discriminations. Suite à notre labellisation, nous avons reçu un diplôme et un kit comprenant du matériel sportif.



Rétrospective 2022

**Activités
sportives
Jeux olympiques
et
paralympiques**





**Rentrée en musique
avec la participation
de l'Ecole de musique
du Saosnois**



Nettoyons la nature



Fête de la musique



Actions de l'année 2022-2023

Sorties culturelles : Maternelle et cinéma, Ecole et cinéma (2 et 3 films par an), spectacle de danse et théâtre dans le cadre de la saison culturelle de Marmers.

Activités sportives : Journée du sport scolaire, Randonnée contée (Forêt Perseigne), Usépiades, Parcours orientation, Jeux collectifs

Développement durable : Intervention de la CDC sur le tri et recyclage des déchets

Santé : Intervention d'étudiants infirmiers sur l'usage des écrans et les troubles du sommeil

Citoyenneté : Participation aux commémorations officielles.

Notre projet d'école commun à St Rémy et St Vincent

- Assurer la maîtrise des fondamentaux et des compétences pour chaque élève**
- Favoriser une insertion dans la société par la culture**
- Favoriser la réussite de tous les élèves.**



22 rue Viventien
02.44.30.80.32

12 rue Viventien
02.43.33.14.13

Classe de Cycle 2
CE2
Laure Bourasseau

Classe de Cycle 3
CM1
Christine Chaillou

Classe de Cycle 3
CM2
Christine Têtu (directrice)

L'école fonctionne sur 4,5 jours :
Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi
de 8h55 à 11h55/de 13h25 à 15h45
Mercredi : de 8h55 à 11h35

Courriel

ce.0720777d@ac-nantes.fr

60 élèves fréquentent l'école de St Vincent-des-Prés cette année.
Les élèves de Maternelle et de CP/CE1 sont scolarisés à Saint Rémy-des-Monts.

Label Génération 2024

Notre école a été labellisée Génération 2024 à la suite du dépôt d'un projet valorisant les activités sportives à l'école et intégrant les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus des discriminations. Suite à notre labellisation, nous avons reçu un diplôme et un kit comprenant du matériel sportif.



Rétrospective
2022



Activités
sportives
Jeux olympiques
et
paralympiques





English Day



Fête de la musique



Sortie à Terra Botanica dans le cadre de notre projet « jardin »



L'art abstrait



Vie scolaire



SIVOS DE LA DIVE

Le bureau du Sivos de la Dive a voté son budget le 31/03/2022 avec une participation des communes à hauteur de **900€** par élève.

Pour les enfants devant être titulaires d'un titre de transport, la participation du Sivos a été maintenue à 35€ pour une valeur de 55€ (reste 20€ à charge des familles).

Les effectifs de la rentrée 2022/2023 s'élevaient à 123 élèves.

Les investissements des communes du Sivos : A St Rémy des Monts : pose de volets roulants : 6 256.20€.

A St Vincent des Prés, un projet de construction de regroupement des bâtiments scolaires est en cours

Le Sivos investit régulièrement dans des équipements informatiques tels que les tableaux numériques, tablettes, lecteurs, ...).

Afin de maintenir les effectifs, nous vous invitons à inscrire vos enfants dès à présent à l'école du lieu de votre domicile, conformément à la réglementation et leur permettre de créer un lien social permanent.

Une porte ouverte des écoles aura lieu afin de faire découvrir nos écoles et leurs équipements.

Les enfants scolarisés à Mamers doivent demander une dérogation acceptée sous conditions, notamment le statut de l'école et la localisation du domicile.

Pour la période scolaire 2021/2022, la participation sollicitée pour les frais de fonctionnement des écoles de Mamers s'est élevée à 17 210,40€ et concernait 8 élèves en maternelle et 12 en primaire. Cependant des demandes de dérogations n'ayant pas été acceptées pour 6 élèves (2 en maternelle et 4 en primaire, compte tenu de leur localisation) la participation s'élève à 13 258€.

Les TAP (Temps Activités Périscolaires)



Tap St Vincent



Tap St Rémy



Tap St Vincent

Les TAP sont encadrés par Fanny, Mingué et Pascale à St Rémy des Monts, Aurore, Floryanne et Rachel à St Vincent des Prés. Chaque groupe est constitué d'une quinzaine d'enfants.

Sont proposées des activités sportives, manuelles, ou des activités en relation avec le projet des écoles.

Un planning est défini en début de période scolaire où les activités sont équilibrées entre sport, bricolage, lecture, jeux et activité libre le vendredi. Ce planning est distribué aux parents à chaque période.



Tap St Vincent des Prés

La participation aux TAP s'élève à 1 € par semaine fréquentée ou payable au trimestre.



APE (Amicale des Parents de la Dive)



Vie scolaire

L'association est basée sur le volontariat et a pour but de collecter des fonds afin de financer les sorties scolaires des écoles de Saint Rémy Des Monts, Saint Vincent Des Prés et quelques projets pédagogiques des enseignantes. Nous tenons à remercier les maires du Sivos (M.CHARTIER, M. GOSNET, M. GUILMIN), les enseignantes, les comités des fêtes, les parents et tous les bénévoles qui nous ont aidés et nous aideront lors des prochaines manifestations. Nous avons commencé notre année par une vente de sapins au Petit Mont Fleuri suivi d'une vente de Gâteaux « BIJOU ».

L'APE a organisé un marché de NOEL des écoles le vendredi 16 décembre à la salle de St Rémy Des Monts, et participé à celui du dimanche 19 décembre géré par le comité des fêtes de St-Rémy-Des-Monts.

D'autres événements comme une tombola, un repas, la kermesse ... vous seront communiqués au fur et à mesure par le biais de mots dans le cahier de

liaison des élèves, ou notre page Facebook « **APE De La Dive.** »



Présidente : Mme CHOPLIN Jessica
Vice présidente : Mme RIDRAY Stécy
Trésorière : Mme MARTIN Jennifer
Trésorière adjointe : Mme PERDEREAU Laetitia
Secrétaire : Mme GRAFFIN Rachel
Secrétaire adjointe : Mme LE CARVES Stéphanie

Communications faites par le biais des écoles, de prospectus laissés dans les mairies



JOYEUX NOEL & BONNES FÊTES !

LA CANTINE SCOLAIRE DE ST REMY DES MONTS

TARIFS 2022/2023 :
Repas enfant : 3.20 €

Depuis septembre 2022, la cantine est gérée par la commune. Le personnel est maintenu en la personne d'Amélie cuisinière, qui prépare chaque jour le repas pour les enfants de l'école de Saint Rémy. Les repas sont servis par Amélie, Mingué et Pascale. Une fois par mois, est organisé un menu à thème : menu anglais, menu savoyard, ... très

apprécié.

Les repas sont confectionnés au maximum avec des produits laitiers locaux de la ferme « la Grande Mousse » à Briosne-les-Sables et sert deux fois par mois des menus végétariens.

Annick, Aurélie, Aurore et Rachel servent les repas à la cantine de St-Vincent-des-Prés.

Les enfants ont également reçu des paquets de friandises de Noël offerts par INTERMARCHE.



LA GARDERIE

La Garderie du lundi au vendredi :

La garderie est assurée par Mingué de 7h à 9h rue du Montgrignon.

Garderie du soir du lundi au vendredi sauf le mercredi :

La surveillance du soir est assurée par Pascale de 16h30 à 18h30 .

Des cartes prépayées sont proposées de 5€, 10€, 20€ ou 50€ valables pour le matin et le soir (1€ la séance)

Téléphone : 02.43.33.20.75



VIE ASSOCIATIVE

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS AFN ET SOLDATS DE FRANCE



Le nouveau bureau élu le 14 avril 2022

Présidents d'honneur : Raymond FROGER et Bernard MULOT

Président: Gilles LAMBERT 02 43 34 01 70

Secrétaire : André POIRIER

Trésorier : Arnaud JUGLET

La commémoration du 11 novembre regroupe de plus en plus d'habitants et de jeunes pour cette date marquante de l'histoire.

Ensuite, une soixante de convives ont participé au repas offert aux personnes de plus de 70 ans. Ce moment de partage permet de recréer du lien, de faire de nouvelles connaissances dans la bonne humeur. Les doyens de la commune présents ce jour là, Thérèse et Raymond FROGER ont été honorés lors de ce repas.



Club du Bel-Age

A ce jour, le club compte une quarantaine d'adhérents qui se réunissent les mardis après-midi dans la salle des Associations pour jouer aux cartes, à des jeux de société ou encore aux boules sur les terrains communaux lorsque le temps est favorable.

Les manifestations du club sont reportées en dernière page de ce bulletin.



Le nouveau bureau élu le 01 février 2022

Président : Yves FRELON

Trésorière : Elisabeth CORBIN

Secrétaire : Nicole DAGRON

Membres : Nicole GODET, Gisèle LABELLE, Marc GROUAS

LA GYM VOLONTAIRE

VIE ASSOCIATIVE

Les cours ont repris à la salle Rémymontaise depuis septembre dernier de 19h00 à 20h00 tous les lundis. Les participants ont fait part de leur satisfaction à évoluer dans la nouvelle salle plus pratique et plus spacieuse pour y varier les activités.

De nouveaux adhérents seraient les bienvenus

(2 séances d'essais gratuites).

Pour tous renseignements contacter
Madame Ménard Nelly
au 02 43 97 55 89 ou
Mme POTTIER Stéphanie au
06.10.71.29.74.



Montant de l'adhésion : 70€ l'année , y compris pendant les petites vacances scolaires.

L'ASEL ET LE TENNIS



Un nouveau bureau a été élu au sein de l'Asel (Association Sports et Loisirs Rémymontais) avec de droite à gauche sur la photo :

Président : Christian LEFEVRE
Trésorier : Mehdi SOUCI
Secrétaire : Cyril MONSALLIER
Vice-président : Geoffrey PERRIN
Trésorier adjoint : Rémy YVON

Pour une adhésion au club de tennis, prendre contact auprès de Mehdi SOUCI, 06.01.19.08.67 ou asel72600@gmail.com ou par Facebook

Tarifs 2022-2023

Carte adhésion : 30€
Carte familiale (+2 personnes de la même famille) : 60€
Enfant 12-18ans + étudiant : 15€
Enfant -12 ans : gratuit
Hors adhérent du club : 5€ l'heure/personne



Lors de notre dernière assemblée générale du 25 novembre 2022, le bureau a été réélu et de nouveaux bénévoles ont rejoint le comité des fêtes. Nous leur souhaitons la bienvenue et nous sommes ravis d'avoir une équipe motivée et dynamique pour nos prochaines manifestations.

Les manifestations durant cette année ont été très satisfaisantes : un marché de Noël réussi, un véritable succès pour notre première fête de la musique et notre traditionnel vide-greniers, une fête des voisins appréciée avec l'arrivée des motards rémymontais. Ces événements seront reconduits l'an prochain.

Le comité des fêtes a hâte de vous retrouver lors de ses traditionnelles manifestations (carnaval, chasse aux œufs, fêtes des voisins...). Nous comptons vivement sur votre présence pour faire perdurer le comité des fêtes et dynamiser notre commune.

Nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année et nous espérons vous retrouver nombreux lors de nos manifestations.



L'équipe du comité des fêtes

Présidente : Fanny GISSELERE 06 84 12 40 80
Vice Président : David PAYSAN
Trésorière : Nadège CREPON
Trésorière adjointe : Mélanie JUIGNET
Secrétaire : Cyril MONSALLIER

Carnaval	4 mars 2023
Chasse aux œufs	15 avril 2023
Fête de la musique	17 juin 2023
Vide greniers	18 juin 2023
Fête des voisins et journée associative	10 septembre 2023
Assemblée générale	24 novembre 2023
Marché de Noël	17 décembre 2023

MATÉRIEL COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes a mis son matériel à disposition des particuliers, sous forme de location

Responsable matériel / Vice président : David PAYSAN 06.77.72.97.25

	Bénévoles	Habitants commune	Habitants hors commune	Commune	Associations commune	Autres associations	Caution
Tables	Gratuit	4 €	5€	Gratuit	Gratuit	5€	30 €
Bancs		2€ l'unité	2.50€ l'unité			2.50€ l'unité	15 €
Stands parapluie		50€	60€			60€	600€
Stand 4 x 4		40€	50€			50€	600€
Mange-debout		3€	4€			4€	20€
Gobelet à l'unité		0.80€	1 €		0.50€	1€	1€



LA PECHE ST REMYMONTAISE

Président : M. Daniel TRAVERS 06 62 02 08 44
Vice Président : Jean-Claude PHILIPPE
Trésorier : Patrick RUEL
Secrétaire : kévin LALOI
Membres du bureau : Jean MENU, Daniel DENISE et Murielle LALOI.



Quelques dates à retenir suivant la météo :

18 Février : Ouverture de l'étang et 1er lâcher de truites
4 mars : 2ème lâcher de truites
7 avril : Pêche de nuit de 20h à 24h
6 mai : Fête de la pêche familiale enfants de 5 à 12 ans
16 septembre : Lâcher de truites spécial pour adhérents ()
7 octobre : Concours de pêche adultes à partir de 13 ans
28 octobre : 3 -ème lâcher de truites



19 novembre : FERME-TURE DE L ETANG AU SOIR

Lors de ces manifestations , buvette, sandwiches et frites à disposition

Art & Fléchir

Exposition itinérante

PHOTO SPECTACLE NOEL

Art & Fléchir apporte la culture en milieu rural

2022 a été une année dense pour l'association Art & Fléchir. Entre l'organisation, en partenariat avec la compagnie Les Tréteaux de la Velue de Grézy-sur-Roc, de la 3^e édition du festival « Lectures aux Animaux » au Logis de Moulins à Saint-Rémy-du-Val, le nouvel opus du rendez-vous photographique « Le Temps d'une Pause » sur le thème des animaux et l'organisation le 17 décembre dernier d'un premier spectacle de Noël à Saint-Rémy-des-Monts, les bénévoles ont à nouveau rempli leurs missions d'apporter la culture en milieu rural et d'aller à la rencontre de la population du territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Ces missions, les membres d'Art & Fléchir vont à nouveau les assumer au cours de l'année 2023. Le thème du rendez-vous photographique « Le Temps d'une Pause » a été dévoilé. Il s'agit de « Mouvement ». Les photos, comme cette année, seront exposées en plein air à Saint-Rémy-des-Monts pour les fêtes de fin d'année. Les bénévoles préparent également la 4^e édition du festival « Lectures aux Animaux » qui aura lieu pendant le week-end de la Pentecôte. Enfin, le spectacle de Noël organisé à Saint-Rémy-des-Monts sera reconduit.



♦ Festival « Lecture aux Animaux » du 26 au 28 Mai 2023

Vous profitez actuellement de l'exposition photos dans les rues de st Rémy des Monts pendant les fêtes de fin d'année jusqu'au 14 janvier 2023.

Président : Gilles MURAIL 06 15 06 37 80
Trésorière: Karine PICHÉREAU
Secrétaire : Jérôme PAINEAU

INFOS UTILES

Réseau transport régional ALEOP

La commune est desservie par la ligne 212 : Le Mans / Mamers
Retrouvez toutes les actualités, les horaires,
les tarifs sur le site <https://aleop.paysdelaloire.fr/sarthe>
Pour tout renseignement complémentaire sur les lignes régulières,

appelez le 02 43 39 90 72

VOS BILLETS		OÙ ACHETER ?			
QUELS TARIFS ?		À BORD	EN GARE ROUTIÈRE	EN POINT DE VENTE	EN LIGNE
TITRES OCCASIONNELS					
Ticket unitaire	2,20 €	•	•	•	•
Titre Groupe (à partir de 10 personnes)	1,50 €/pers	•	•	•	•
ABONNEMENTS Au choix après achat de la carte sans contact vendue 3 €. Duplicata 10 €.					
TOUT PUBLIC					
10 voyages	17,60 €	•	•	•	•
Ti'key 10 voyages (Aléop + SETRAM)	26 €	•	•	•	•
30 jours	50 €	•	•	•	•
365 jours	400 €		•		•
ÉTUDIANTS & SCOLAIRES non subventionnés					
30 jours	25 €	•	•	•	•
365 jours	200 €		•		•
DEMANDEURS D'EMPLOIS domiciliés en Sarthe					
Pass semestriel demandeurs d'emploi	3 €		•		
Bénéficiaires du RSA	Gratuit	Sur demande auprès du service social départemental			



Transport gratuit pour les enfants accompagnés de moins de 4 ans.



Les salariés utilisant Aléop pour se rendre sur leur lieu de travail peuvent se faire rembourser 50 % de leur abonnement (30 ou 365 jours) par leur employeur.

VOS POINTS DE VENTE ALÉOP

AGENCE ALÉOP SARTHE

Gare routière - 16 bd Robert Jarry 72000 Le Mans - T. 02 43 39 90 72

BRASSERIE DES HALLES

54, Place Carnot - 72600 Mamers - T. 02 43 97 60 06



Les horaires sont disponibles également en mairie et changent en juillet/août



Ne jetez pas vos bouchons
plastique ou liège



« Opération Bouchons »

L'association compte toujours sur votre mobilisation. Les points de collecte sur la commune se situent aux containers ou à la mairie.

VIE ECONOMIQUE ET ARTISANALE LOCALE



« **AU FOURNIL DES MONTS** » Boulanger-Pâtissier
Tony et Mélanie HOGUIN , : 02.43.97.79.34



« **BURET SARL** » Charcutier-traiteur
Pascal et Isabelle BURET : 02.43.97.79.49



« **COULEUR CANNELLE** » Coiffeuse
Armelle GUERIN : 02.43.33.77.98



« **AU PETIT MONT FLEURI** » Fleuriste
Laurence BOUSSARD :
06.61.10.31.12 / 02.43.34.22.28



« **Jessica de Mèches avec moi** »
CHOPLIN Jessica : 06.80.23.92.68



« **Chez Isa et Juju** »
Distributeur de Pizza



« **Bonne étoile** »

Immobilier Conseil :
Guy GARREAU 06 68 26 78 64 et
Philippe CLOUD 06.81.75.48.00



VIE ECONOMIQUE ET ARTISANALE LOCALE

Catherine ADET - L'Atelier Bergamote, fabrication et restauration d'abat-jour : 06.11.72.86.39

ANIMAL CONNEXION - Dressage d'animaux pour productions cinéma : 02.43.34.20.99

AGRIAL-DISTRICO - Commerce agro alimentaire et matériaux : 02.43.97.79.62

BRIANT VILLAIN - Travaux de terrassement et travaux agricoles : 02.43.34.35.67



CHAMBRES D'HOTES - M et MME CLOUD : 06.86.98.72.18

Jérôme CINTRAT - Artisan charpentier couvreur et petite maçonnerie : 06.32.20.27.67

FACADES ET DECORS - Cédric CHARTIER, travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiments : 06.32.73.31.52

Gwenaëlle FARCY - Entreprise de vente d'épicerie mélange d'épice « Maison OPDELICES », et auteur du livre « La Cuisine de Gwen » : 06.23.62.19.52

FILEOS Alexandra PERRIN - Intermédiaire organisation voyages : 02.43.34.29.70

EURL GISSELERE Kévin - Entreprise de peinture et décoration : 06.59.08.84.02 ou 09.86.72.19.56

Antoinette HAMELIN - Bien-être-Equilibre alimentaire : 06.10.40.19.54

INTERMARCHÉ Saint Rémy Distribution : 02.43.21.11.22

LOGIS DE LA CHANVRIERE - Gîte, chambres d'hôtes : M et MME TESSIER : 02.43.34.24.38 ou 06.74.10.04.37



Jean-Luc MARCEL - Peintre et vitrier : 02.43.33.17.40

Jérôme PAINEAU - Conseiller en nutrition : 06.16.09.52.70 ou 02.43.34.53.09



PERRIN PARIS - Débroussaillage et services aménagements paysagers : 06.16.09.52.70

Florian ROMET - Travaux d'installation électrique dans tous locaux : 06.31.70.88.04

SRDM2E - Travaux d'installation électrique dans tous locaux - Alexandre JACOB : 06.99.47.30.12

O Jardin Paysage - Jérôme LENOIR Entretien espaces verts : 06.27.03.19.61

Hervé VASEUX - Diagnostiqueur immobilier : 06.77.55.37.17



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS et INFOS DEPARTEMENTALES

Mise à disposition de la salle Rémymontaise au service culturel de la CDC Maine Saosnois : le service culturel de la CDC Maine Saosnois a sollicité l'occupation de la salle pour les répétitions du chœur Maine Saosnois à partir du 15 septembre 2022. Considérant la régularité sur l'année, les frais de chauffage et d'entretien, un vote est proposé pour une mise à disposition consentie pour 500€ l'année ou 100€ le trimestre. La contribution financière de 100€ par trimestre proposée pour les cours de chorale n'a pas été acceptée par la CDC. Ces cours sont dispensés dans la salle intercommunale de Saint-Vincent-des-Prés.

GEMAPI - adhésion de la Communauté de Communes Maine Saosnois : suite à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois concernant les projets de statuts et de périmètre du futur Syndicat mixte du bassin-versant de la Sarthe Amont dans le cadre du GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations), le Conseil a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Maine Saosnois au futur syndicat mixte de la

Sarthe Amont et le transfert de la compétence obligatoire GEMA et de la compétence optionnelle PI selon les décisions de la communauté de communes.

Sondage Ordures ménagères : dans le cadre du renouvellement des marchés pour la collecte et le traitement des déchets et afin de répondre au mieux aux attentes des usagers, la CDC a préparé un questionnaire pour mieux connaître les pratiques de gestion des déchets et les attentes d'évolution.

La route de la Forêt sera dorénavant desservie au porte à porte pour le ramassage des ordures ménagères.

Conteneurs textiles : suite à la sollicitation du prestataire « LE RELAIS » d'ajouter des conteneurs dans les communes non équipées, la CDC a proposé d'implanter un conteneur pour les textiles, le linge de maison, les chaussures...sur notre commune. Compte tenu des différents arguments d'entretien etc...le conseil ne souhaite pas donner suite par 8 voix contre ce projet et 6 voix pour.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **VOTE** à l'unanimité le maintien des taux d'imposition pour l'année 2022 :

Foncier Bâti	4.56 %
Foncier Non Bâti	6.53 %
CFE	21.84 %

- **VOTE** à 68 voix pour et 1 abstention l'augmentation de 5 % pour l'année 2022 des taux de TEOM :

Zone 1 : Administrés collectés en Porte à Porte ou bout de chemin pour les Ordures Ménagères et les Emballages Ménagers Recyclables (sauf verre en conteneurs)	
TEOM / Collecte en PàP (OM & CS)	⇒ Taux de 11,79 %
Redevance spéciale	⇒ 0,040 € / litre de déchets
Zone 2 : Administrés collectés en Porte à Porte ou bout de chemin pour les Ordures Ménagères et en Apport Volontaires pour les Emballages Ménagers Recyclables et le verre	
TEOMI / Collecte en PàP (OM) – AV (CS)	⇒ Taux de 8,48 %
Part Incitative	⇒ 0,0166 € / litre de déchets
Redevance spéciale	⇒ 0,040 € / litre de déchets
Zone 3 : Administrés collectés en Apport Volontaire pour les Ordures Ménagères, les Emballages Ménagers Recyclables et le verre	
TEOMI / Collecte en AV (OM & CS)	⇒ Taux de 8.19 %
Part Incitative	⇒ 0,0166 € / litre de déchets
Redevance spéciale	⇒ 0,040 € / litre de déchets





Ordures ménagères : ramassage et distribution des sacs

Sur la commune : le ramassage des ordures ménagères est assuré tous les mardis à partir de 10h



DISTRIBUTION DES SACS estampillés CDC MAINE SAOSNOIS	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Marolles-les-Braults 7, Place Henri Coutard	-	-	14h à 17h	-	14h à 17h
Mamers 3, rue Ernest Renan	-	14h à 17h	14h à 17h	-	-
Bonnéttable 8, rue Mazagran	-	-	9h à 12h	-	9h à 12h

Déchèteries / Horaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bonnéttable	14h-18h	9h-12h	9h-12h 14h-18h		9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
Saint-Rémy-des-Monts/ Mamers	9h-12h	14h-18h	14h-18h	9h-12h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
Marolles-les-Braults	9h-12h		9h-12h 14h-18h		14h-18h	9h-12h 14h-18h
St Cosme- en-Vairais		9h-12h		14h-18h	9h-12h	9h-12h 14h-18h
Neufchâtel en Saosnois			14h-17h			9h-12h 14h-17h

**Les vendredi 24 et 31 décembre, les déchèteries habituellement ouvertes fermeront à 15h45.
La mini déchetterie de Neufchâtel-en-Saosnois sera fermée le samedi 24 décembre.**

Les horaires sont également disponible sur le site de la CDC

Siège : 7, place Henri Coutard – 72260 Marolles-les-Braults
Téléphone : 02 43 34 16 48 – Mail : accueil@mainesaosnois.fr

Antenne Mamers : 3, rue Ernest Renan – 72600 MAMERS – Tél : 02.43.97.25.31
Antenne Bonnéttable : 8, rue Mazagran – 72110 BONNETABLE – Tél : 02.43.29.00.01

Informations des élus



Visite de l'usine Téréos le 19 octobre 2022

Arnaud JUGLET et Philippe CHARTIER ont visité la sucrerie d'Artenay où leur ont été présentées les actions locales mises en place pour la campagne de récoltes de betteraves 2022/2023.

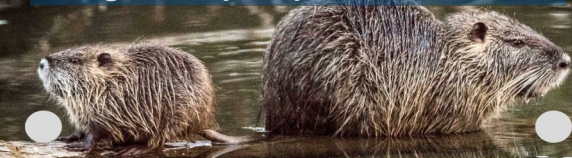
Mais aussi le système de déclenchement des rotations des camions afin de collecter les betteraves sur les différents lieux.

Les différentes productions sur le site de ARTENAY sont : sucre, Gel hydro alcoolique, bio carburant, Une partie de la pulpe retourne en méthaniseur afin de produire du gaz.

Merci à la société TEREOS pour l'organisation de cette visite.



Dispositif de régulation de Rongeurs Aquatiques Envahissants



Ragondin ou rat musqué, je transmets la leptospirose (maladie mortelle) et occasionne des dégâts aux berges et à l'environnement.
Pour la préservation des milieux humides et pour limiter les risques sanitaires, **merci de ne pas manipuler cette cage.**

POLLENIZ
Pour plus de renseignements, rendez-vous sur www.polleniz.fr

Mairie de SAINT REMY DES MONTS
Tel. 02 43 97 79 14

Piégeage:

Si vous apercevez une cage pour le piégeage des ragondins ne la touchez pas. Il se peut que dans cette cage il y ait un autre animal qu'un rat. Il sera alors relâché par le piégeur sans aucun dommage.

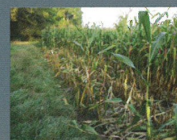
Seuls les ragondins ou rats musqués sont capturés.

Les personnes qui sont détentrices de ces cages sont adhérentes au GDON de la commune. Elles détiennent un carnet de suivi et sont régulièrement informées par POLLENIZ, organisme agréé par l'état. Les cages sont identifiées par des plaques ou des numéros.

Les impacts agricoles



Les RAE occasionnent d'importants dégâts aux cultures par consommation des végétaux (1/3 de leur poids corporel par jour, soit environ 2 kg de végétaux/jour pour un ragondin adulte).



L'effondrement des berges provoque une perte de surface agricole. Le risque de blessures du bétail est accru par l'éboulement des berges.



Les impacts environnementaux



Les RAE occasionnent d'importants dégâts aux berges, aux ouvrages d'art et aux routes et participent à l'envasement du lit des canaux et rivières.



Ils entrent en compétition avec des espèces de vertébrés natifs (Loutre, Castor, Campagnol amphibie...). En consommant les végétaux aquatiques, ils détruisent des frayères (lieu de reproduction des poissons et amphibiens) et des lieux de nidification de certains oiseaux d'eau nicheurs.



Les impacts sur la santé publique

Les RAE (Rongeurs aquatiques envahissants) sont porteurs de nombreuses maladies transmissibles à l'Homme et aux animaux d'élevage.



Leptospirose : on estime à plus d'un million le nombre de cas sévères par an dans le monde avec un taux de mortalité d'environ 10 %. Egalement porteurs sains de la grande douve du foie, la toxoplasmose, l'échinococcose alvéolaire...



Transmission par voies directes, au contact d'animaux, ou indirectes, au contact de l'eau souillée par les urines des animaux contaminés.

Informations départementales



« Carbocage » : une solution innovante, fruit d'une expérimentation menée en partie en Sarthe

Le projet « Carbocage » vise à encourager une gestion durable des haies permettant de stocker du carbone, et de rendre des services associés (limitation de l'érosion, régulation de la quantité et de la qualité de l'eau, production de bois).

« Carbocage » rassemble des entreprises, des collectivités, des agriculteurs pour la valorisation du stockage du carbone à travers un marché carbone local. Chaque secteur d'activité est émetteur de gaz à effet de serre (transport, résidentiel, industrie...). Au-delà des efforts de réduction, il est important de maintenir, voire augmenter, le stock de carbone dans le sol et la biomasse. La solution étudiée dans Carbocage est de stocker le carbone par une gestion optimisée des haies.

Ce projet expérimental a été mené et financé par l'ADEME pendant 3 ans, a permis de concevoir une méthode assurant l'évaluation du stockage de carbone par les haies et propose l'expérimentation d'un marché carbone local. 3 territoires ont été le lieu des expérimentations : le Pays des Mauges (44), le Pays du Roi Morvant (56) et le Pays de la Vallée de la Sarthe (72).

Le Conseil départemental de la Sarthe va soutenir financièrement le déploiement de ce plan « Carbocage », à l'échelle du département, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le Département crée une action en faveur de la gestion raisonnée de l'eau

Soutien financier pour les systèmes de récupération des eaux de pluie

Grâce à une aide pouvant atteindre 500 €, le Département accompagne les particuliers et les collectivités pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

Le Département de la Sarthe est confronté à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents ainsi qu'à une augmentation des températures moyennes et une réduction du volume des précipitations estivales. La collectivité a donc souhaité créer des actions en faveur de la gestion de l'eau, avec notamment la création d'une aide à l'acquisition de réservoirs de récupération d'eau pluviale. En effet, ces réservoirs permettent de réduire l'impact d'une forte pluie sur le réseau d'évacuation, et ensuite de restituer progressivement cette eau au milieu, à l'arrosage des plantes et ainsi soulager la consommation d'eau puisée, traitée et distribuée.

L'aide à l'acquisition d'un réservoir de récupération d'eau de pluie et du matériel de raccordement représentera environ 30% de la facture, qui sera située entre 100 € et 500 €. Cette aide du Département est destinée aux résidents sarthois, propriétaires ou locataires, de même qu'aux collectivités.

Les projets soutenus doivent être d'une capacité minimale de 1m³ et correspondre à des usages extérieurs et domestiques. Le réservoir doit être opaque et d'une couleur adaptée à son environnement, et acheté dans un magasin en Sarthe. La demande de subvention doit être accompagnée de la facture et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Il faut certifier sur l'honneur qu'il s'agit d'une première installation de réservoir et s'engager à respecter les règlements en vigueur.

Le dossier de demande est téléchargeable sur WWW.SARTHE.FR/SARTHE-DURABLE et sera à retourner au :

Département de la Sarthe
Service Eau et Rivières Domaniales
Place Aristide Briand – 72000 Le Mans
ou par courriel : celine.jallot@sarthe.fr

Services à la population CDC

Conseillère numérique le mercredi de 9h à 12h salle des Associations-rdv 02.72.88.34.38



Retrouvez toutes les dates près de chez vous **au dos...**

DES ATELIERS NUMÉRIQUES GRATUITS POUR TOUS

Des permanences mises en place au sein de votre territoire dans les communes suivantes :

Beaufay : Lundi de 9h à 12h

Neufchâtel-en-Saosnois : Lundi de 14h-17h30

Mézières-sur-Ponthouin : Mardi de 9h à 12h

Nogent-le-Bernard : Mardi de 14h-17h30

Saint-Rémy-des-Monts : Mercredi de 9h à 12h

Saint-Cosme-en-Vairais : Mercredi de 14h-17h30

Saint Aignan : Jeudi de 14h-17h30

Courgains : Vendredi de 14h-17h30

Sur rendez-vous !

Contactez-nous au 02.72.88.34.38 ou rapprochez-vous de vos mairies !

Espaces Publics Numériques



Une équipe de professionnels pour vous accompagner au quotidien (sur smartphone, tablette ou ordinateur).



1 seule adhésion = accès aux 3 espaces :



Flore à
Mamers
02 53 63 93 21



Emmanuel à
Marolles-les-Brautts
02 43 33 50 23



Julien à
Bonnatoble
02 43 52 01 33

Tous les mercredis de 9h à 12h salle des Associations, une conseillère numérique vous propose des accompagnements personnalisés sur rendez-vous, pour n'importe quelle démarche nécessitant l'outil informatique (CPAM, CAF...) ou sur un projet personnalisé (création de site web, carte de visite...). Débutant ou confirmé.

Infos diverses

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

CDIFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : renseignements par une juriste sur les droits touchant à la vie quotidienne : droit de la famille, violences, droit du travail, droit pénal et patrimonial, pensions alimentaires, successions... Informations gratuites et confidentielles. Sur rendez-vous physique ou téléphonique les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois de 9 h à 12 h à la Maison du Département, 1, place de la République à Mamers. Tél. RV CIDFF : **02 43 54 10 37**.



Service de paiement au service public : « Paiement de proximité »



La Direction Générale des Finances Publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une **offre de paiement de proximité** pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...). Les buralistes partenaires afficheront ce logo. Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

Tu vas bientôt avoir 16 ans ? Pense au recensement citoyen OBLIGATOIRE !



La loi n°2015-917 du 28 juillet 2015 dit que tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant.

Victimes ou témoins de violences : numéros utiles



Actualités diverses



Guichet unique de l'habitat

Cette opération, menée avec le soutien de l'Etat, de la Région Pays de la Loire et du Département de la Sarthe, permet d'accompagner tous les propriétaires du territoire, occupants ou bailleurs, quel que soit votre niveau de revenus.

Le guichet unique de l'habitat est animé par les conseillers de l'agence INHARI qui vous accompagnent gratuitement dans vos démarches. Les travaux concernés sont :

- L'amélioration de la performance énergétique de votre logement (isolation, chauffage, menuiseries, etc)
- L'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap (remplacement d'une baignoire, monte-escaliers, rampe d'accès, etc.)
- La réhabilitation d'un logement dégradé ou vacant (gros œuvre, électricité, plomberie, etc.)

Attention : Ne pas commencer les travaux avant le dépôt des dossiers de demande de subventions. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

Aucun démarchage à domicile ou par téléphone n'est réalisé.

Incivilités

Cimetière : Toute personne qui sera appréhendée par les pouvoirs de police risque les peines suivantes : *toute atteinte à l'intégrité du cadavre, par quelque moyen que ce soit, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.*

La peine est portée à deux ans d'emprisonnement et à 30 000 euros d'amende lorsque les infractions définies à l'alinéa précédent ont été accompagnées d'atteinte à l'intégrité du cadavre. (Article 225-17 du Code Pénal)

Les vases, jardinières ou cache-pots, surtout en granit sont assez onéreux. Afin d'éviter le vol de ceux-ci, faites graver les initiales du défunt dessus, les éléments ainsi personnalisés ne pourront pas être "réutilisés" ailleurs.

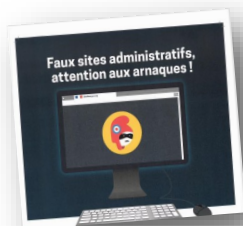
Même si vous êtes victime d'un vol isolé, n'hésitez pas à porter plainte auprès des autorités et à prévenir la mairie. Vous pourrez ainsi permettre aux enquêteurs de relier votre affaire à d'autres, et donc de pouvoir faire avancer les investigations sur la recherche du/des voleur(s). En espérant que ces pratiques cessent, pour le repos des morts et la tranquillité des vivants...



Attention aux faux sites internet et aux fausses entreprises qui se présentent à domicile :

6 conseils pratiques

- 1- Consulter toujours le site officiel de l'administration française : www.service-public.fr
- 2- Se renseigner auprès des sites officiels
- 3- Consulter les mentions légales sur site
- 4- Vérifier les adresses gouv.fr, ou Fr , jamais gouv.org ou gouv.com





DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Toutes ces démarches ne sont plus réalisées dans notre mairie

Vous pouvez désormais les réaliser soit par internet sur le site <https://ants.gouv.fr/>, soit dans un point numérique mis à disposition dans les préfectures ou sous-préfectures.

Point numérique le plus proche : Sous-Préfecture de Mamers : uniquement sur RDV : 02-43-39-61-04 du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h, vendredi 9h-12h.

Les dates de fermetures du point Numérique de Mamers pour le mois de décembre 2022 sont les suivantes : samedi 24 et mercredi 28 décembre.



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne : Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule **
- Autre motif **

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



Inscription répertoire électoral

UNIQUE (REU)

Le REU permet aux électeurs de s'inscrire sans date limite de dépôt de leurs demandes, autrefois fixée au 31 décembre. La seule contrainte est de l'effectuer avant un scrutin : la date limite d'inscription pour ce scrutin sera fixée dans le cas général au 6^e vendredi précédant ce scrutin. Aussi, le REU est mis à jour en continu à travers un système de gestion entièrement automatisé : toute nouvelle inscription entraînera donc la radiation de la liste précédente.

Retrouvez tous les renseignements et démarches sur :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/iculiers/listes-electorales-nouvelle-inscription>

A partir du 1er janvier 2023, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs.

La procuration peut être demandée sur le site du service public « maprocuration » avant de se rendre soi-même devant une autorité habilitée (ex : gendarmerie).



Calendrier des fêtes

Janvier

Vendredi 13 : Vœux du Maire
Jusqu'au samedi 14, Exposition Photos sur le thème « Animaux » (*Art & Fléchir*)
Jeudi 26 : Assemblée générale et galette (*Club du Bel âge*)

Février

Mardi 14 : Belote (*Club du Bel âge*)
Samedi 18 : Ouverture de l'étang et 1er lâcher de truites (*La Pêche Rémymontaise*)

Mars

Samedi 4 : 2ème lâcher de truites (*La Pêche Rémymontaise*)
Samedi 4 : Carnaval (*Comité des Fêtes*)
Samedi 25 : Repas dansant (*APE de la Dive*)

Avril

Samedi 1er : Tournoi de belote du canton (*Club du Bel âge*)
Dimanche 2 : chasse à l'œuf (*APE de la Dive*)
Vendredi 7 : Pêche de nuit (*La Pêche Rémymontaise*)
Samedi 15 : Chasse aux Œufs / Pâques
Mardi 18 : Belote (*Club du Bel âge*)

Mai

Samedi 6 : Fête de la pêche familiale (*La Pêche Rémymontaise*)
Mardi 16 : Concours de pétanque (*Club du Bel âge*)
Du Vendredi 26 au Dimanche 28 : Festival Lecture aux Animaux (*Art & Fléchir*)

Juin

Samedi 17 : Fête de la Musique (*Comité des Fêtes*)
Dimanche 18 : Vide Grenier (*Comité des Fêtes*)
Mardi 21 : Journée de la forme (*Club du Bel âge*)
Fin de mois : Tournoi simple (*ASEL*)

Juillet

Dimanche 02 : kermesse des écoles (*APE de la Dive*)

Août

Fin de mois : Tournoi double (*ASEL*)

Septembre

Dimanche 10 : Tablée communale et balade moto (*Comité des Fêtes*)
Samedi 16 : lâcher de truites spécial adhérents (actifs) (*La Pêche Rémymontaise*)
Mardi 26 : Belote (*Club du Bel âge*)
Samedi 30 : Repas des bénévoles (*Comité des Fêtes*)

Octobre

Samedi 7 : Concours de pêche adultes à partir de 13 ans (*La Pêche Rémymontaise*)
Mardi 24 : Belote (*Club du Bel âge*)
Samedi 28 : 3ème lâcher de truites (*La Pêche Rémymontaise*)

Novembre

Dimanche 19 : Fermeture de l'étang au soir (*La Pêche Rémymontaise*)
Lundi 20 : Permanence de 10H à 11h30 (*Club du Bel âge*)
Mardi 21 : Belote (*Club du Bel âge*)
Vendredi 24 : Assemblée générale (*Comité des Fêtes*)

Décembre

Dimanche 17 : Marché de Noël (*Comité des fêtes*)
Mardi 19 : Bûche de Noël (*Club du Bel âge*)

